

DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL

COMITE DE DIRECTION

REUNION DU JEUDI 22 OCTOBRE 2020

Présidence : M. Jean-Pierre MEURILLON

Présents : Mme Dorette ELANGUE ETEME, MM. Yves AVOIRTE, Florent BAUDOIN, Jean-François DUPONT, Pierre GUILLEBAUX, Laurent HOUIN, Jean-Eric INACIO, Mustapha JINAMI, Jean-Pierre LEDUC, Rodrigo LOPES ROCHA, Thierry MOURAUX, Ali SAHALI,

Excusés : Mmes Sandrine SANCHEZ, Valérie TARDIVEL, Josiane JOURDAN, Dr Pascal MAILLE
M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental

Assistent : M. William MARISSAL, Directeur,
M. Brice PARINET, Président de la Commission de District de l'Arbitrage.

La séance est ouverte à 18 h 30

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président Jean-Pierre MEURILLON tient à exprimer à tous les membres du Comité de Direction ses vives **félicitations pour leur élection ou leur réélection** lors de l'Assemblée Générale du 17/10/2020, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.

Il souhaite la bienvenue, au sein du Comité de Direction, aux nouveaux élus :

. Mme Dorette ELANGUE ETEME,

. MM. Florent BAUDOIN, Jean-François DUPONT, Jean-Eric INACIO, Jean-Pierre LEDUC et Rodrigo LOPES ROCHA,

Puis, il renouvelle les remerciements du District, pour tout le travail qu'ils ont accompli au profit du Football Yvelinois, à ceux qui faisaient partie du Comité sortant :

. M. Guy BEAUBIAT, Vice-Président sortant

. M. Jean-Luc BOIVIN, Secrétaire Général sortant

. M. Gérard DACHEUX, Secrétaire Général Adjoint sortant,

. Mme Fatna JDAINI, membre du Comité,

. M. Jean-Loup LEPLAT, membre du Comité,

. M. Jean VESQUES, membre du Comité.

Il tient, au nom du District, à les remercier pour tout ce qu'ils ont fait en faveur du Football Yvelinois.

ooooooo

Puis, il expose à l'ensemble des membres du Comité **les conditions de fonctionnement du Comité de Direction** et leur indique que :

- conformément à l'article 14.3 des statuts du District, le Bureau du Comité de Direction a compétence *pour gérer les affaires courantes, traiter les affaires urgentes et de manière générale, exercer toutes les missions qui lui ont été déléguées par le Comité de Direction.*

Le Bureau administre et gère le District sous le contrôle du Comité de Direction auquel il rend compte de son activité. A ce titre, il définit et met en place les moyens et actions nécessaires à la réalisation des missions qui lui sont confiées par le Comité de Direction.

C'est donc le Bureau qui adopte l'ordre du jour du Comité.

- il est adressé à chaque membre du Comité, par courriel, au plus tard le vendredi précédant la date de la réunion du Comité, **l'ordre du jour** de ladite réunion, **accompagné de tous les documents pouvant alors lui être transmis**, étant noté que certains documents pourront être remis en séance, comme par exemples les informations du Président ou l'agenda, dans le but de « fluidifier » le déroulement de la réunion,

- il est ensuite aussitôt établi un **relevé de décisions**, dans le but d'informer rapidement les clubs des principales décisions prises par le Comité de Direction, et ce relevé de décisions est publié dès la semaine suivante dans le journal numérique « Yvelines Football » et le site internet du District,

- le **projet de procès-verbal** de la réunion du Comité de Direction est transmis aux membres du Comité, dès son établissement, aux fins d'observations éventuelles dans un délai imparti, puis publié dans le journal numérique « Yvelines Football », et enfin formellement adopté lors de la réunion suivante du Comité,

- ce procès-verbal est également publié sur le site internet du District, où il peut être consulté par tous, en permanence, dans la rubrique « Procès-verbaux »,

- les membres du Comité pourront également être destinataires, entre deux réunions du Comité, de documents qui leur seront transmis pour leur information,

- il pourra arriver que les membres du Comité soient sollicités pour assurer la **représentation du District lors de certaines manifestations** et il leur est alors demandé de répondre favorablement à ces sollicitations, dans la mesure, bien sûr, de leur disponibilité.

Il est souligné en outre que tous les membres du Comité ont, bien entendu, le loisir d'intervenir, lors des réunions du Comité, sur tous les sujets sur lesquels ils souhaitent exprimer leur avis, l'objectif étant en effet que le District soit géré collégialement.

Ils ont également la possibilité de demander **l'inscription d'une question à l'ordre du jour**, dans le respect toutefois d'un délai raisonnable.

Est ensuite abordé **le rôle du représentant du Comité de Direction au sein des Commissions.**

Le représentant du Comité de Direction :

- est nommé par le Comité de Direction pour participer aux travaux de la Commission avec voix délibérative,

- s'assure que non seulement les Règlements et les procédures, mais également les directives générales relatives à la politique du District sont appliqués et respectés,

- est le garant du respect de la politique définie par le Comité de Direction,

- n'a, à l'égard du Président et des autres membres de la Commission et du personnel du District, aucun pouvoir hiérarchique,

- s'interdit d'empiéter sur le rôle du Président de la Commission,

- est le lien entre le Comité de Direction et la Commission, et à ce titre, fait « remonter » les problèmes, dysfonctionnements ou interrogations de la Commission, et transmet les réponses ou informations du Comité de Direction vers la Commission,

- doit, en cas de nécessité :

- . appeler l'attention de la Commission s'il estime que la décision qu'elle prend n'est pas pertinente,
- . alerter immédiatement le Directeur du District, sur la non-pertinence d'une décision prise, au regard, soit des Règlements, soit de la politique du District, soit du respect du P.A.D., après avoir, au cours de la réunion, informé le Président de son intention d'effectuer cette démarche.

Enfin, il est distribué à chaque membre du Comité :

- Le Plan d'actions 2020 / 2024
- la synthèse de la rencontre Comité de Direction / Présidents de clubs du 11/1/2020
- le document relatif au rôle et au fonctionnement des Commissions du District
- un document récapitulatif de toutes les dates importantes de la saison 2020 / 2021
- le planning des manifestations du District pour la saison 2020 / 2021
- un document récapitulant l'adresse et les coordonnées téléphoniques et e mail de tous les membres du Comité
- un tableau relatif à la répartition des membres du Comité de Direction et du Bureau entre les différents thèmes d'actions du District

Enfin, sont rappelées les dates du **Séminaire du Comité de Direction**, le samedi 7/11, et du **Séminaire Comité de Direction / Présidents et Vice-Présidents des Commissions du District**, le samedi 21/11.

1 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DU 1^{er}/10/2020

Le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 1^{er}/10/2020 a été envoyé, le 9/10, aux membres du Comité de Direction, pour observations éventuelles.

Il a été publié dans le journal numérique « Yvelines Football » N° 1 660, du 13/10/2020.

Il est adopté par les membres qui étaient présents lors de ladite réunion.

2 / INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Comité de Direction est informé, notamment, des événements suivants :

- ✓ le 3/10, à BOIS D'ARCY : **Inauguration du terrain Jacques REBIERE, au stade Jean Moulin**
- ✓ **Organisation, par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Yvelines (D.D.C.S.) de plusieurs soirées d'information sur la prévention des violences sexuelles dans le sport.**

La D.D.C.S. s'est associée à la Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité, à la police, à la gendarmerie, au Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines (C.D.O.S. 78) ainsi qu'à l'**association « Colosse aux pieds d'argile »**, pour inviter les clubs et les Educateurs à l'une des séquences de prévention organisées les 6, 8, 13 et 15/10, à VERSAILLES, MANTES-LA-JOLIE, RAMBOUILLET et SAINT-GERMAIN-EN-LAYE ou à distance

- ✓ le 6/10, au siège du District : **Réunion relative au Football à 8 pour les + 45 ans**
- ✓ **Les interventions du C.R.I.B. (Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles) (en présentiel ou à distance) :**

. le 7/10 : **Capsule de formation, en visio (via Zoom)** (*format de formation plus accessible et adapté au secteur associatif dans la mesure où de nombreux bénévoles travaillent en journée*) sur le thème : **Conséquences de la Covid et obligations en termes de risques psychosociaux dans les associations**

. le 13/10 : **Bulle de discussion, en visio (via Zoom)** (*temps de discussion associative, authentique et propre à la collecte de réelles solutions*) sur le thème : **Comment clarifier ma place dans l'association pour plus de sérénité dans mon activité ?**

✓ le 10/10, au siège du District : **Formation sur la Feuille de Match Informatisée**

✓ le 17/10 : **5^{ème} Tour de la Coupe de France Féminine :**

Qualification du **C.S. ACHERES** (D 1) et de l'**A.S. POISSY** (R 2) qui ont éliminé, respectivement la J.A. DRANCY (R 1) et l'U.S. VERNEUIL-SUR-SEINE (D 1)

Au titre des Finales régionales, le C.S. ACHERES recevra l'A.S. POISSY, le samedi 31/10, à 16 h.

✓ le 18/10 : **5^{ème} Tour de la Coupe de France :** Qualification du **CONFLANS F.C.** (R 1) qui a éliminé l'ESPERANCE AULNAYSIENNE (R 1)

Le CONFLANS F.C. est désormais le seul club amateur Yvelinois à être encore qualifié en Coupe de France.

Au titre du 6^{ème} Tour, le CONFLANS F.C. recevra le VITRY C.A. (R1), le 1^{er}/11, à 14 h 30

✓ le 21/10, au siège du District : **1^{ère} réunion de la Commission Départementale de Promotion de l'Arbitrage**

✓ le 19/10, en visioconférence : **Comité de Direction de la Ligue**

✚ Le Président Jean-Pierre MEURILLON indique qu'il a voté **contre l'adoption des comptes de la Ligue arrêtés au 30/6/2020 et au Bilan**, qui ont été présentés, et ce pour les raisons suivantes :

1 / Le Compte de résultat et le Bilan n'ont été transmis aux membres du Comité de Direction de la Ligue **que le jour-même à 11 H 54**, ce qui, à l'évidence, ne permettait pas de procéder à leur examen dans des conditions sérieuses.

Il est rappelé que les comptes de la Ligue représentent environ 10 M€, soit 10 fois le Budget du District.

La transmission de ces documents avait été demandée par courriel à la Ligue, le 13/10, mais sans succès.

2 / La présentation du compte de résultat, comprenant habituellement une colonne pour l'exercice clos, une colonne pour l'exercice précédent et une colonne faisant apparaître la variation en valeur et en pourcentages, a été réduite à une seule colonne afférente à l'exercice clos, ce qui a évidemment pour conséquence de complexifier les comparaisons d'un exercice sur l'autre.

Quant au bilan, il ne faisait pas apparaître, comme les années précédentes, les chiffres afférents à l'exercice précédent.

Cela n'a bien sûr pas empêché les comptes d'être adoptés, mais le Président Jean-Pierre MEURILLON a estimé qu'il n'aurait pas été sérieux, de sa part, de participer à leur adoption **façon aveugle, sans avoir pu, comme c'est le rôle de tout administrateur de la Ligue, en prendre véritablement connaissance et les analyser.**

Il estime en effet que le Comité de Direction de la Ligue n'a pas vocation à ne constituer qu'une simple chambre d'enregistrement.

✚ Le Comité de Direction de la Ligue a décidé qu'une **minute de silence** serait respectée, le week-end des 17 et 18/10, sur tous les terrains franciliens **à la mémoire de Samuel PATY**, cet

enseignant du collège du Bois d'Aulne de CONFLANS SAINTE-HONORINE, lâchement assassiné le vendredi 16/10.

Le Football Francilien tient ainsi à s'associer à ce sentiment de révolte et à l'immense chagrin de ses proches, de ses collègues enseignants et de toute la Nation.

✚ Le Comité de Direction a décidé **d'autoriser l'HERCULES FUTSAL CLUB**, club dépendant du District de l'Eure, à **continuer d'évoluer dans les Championnats Futsal du District des Yvelines**.

La décision n'a toutefois été prise **que pour la saison 2020 / 2021**, la question devant faire l'objet d'une nouvelle décision en mai 2021.

3 / LES NOUVELLES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT POUR FAIRE FACE A LA DEGRADATION DE LA SITUATION SANITAIRE

Le 6/10, le District a alerté les clubs sur les règles à appliquer s'il s'avère nécessaire de reporter une rencontre.

Ni les membres du District, ni les clubs, ne sont des spécialistes dans le domaine médical et c'est pourquoi il appartient à l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) de jouer son rôle et de décider qui peut jouer ou pas.

Les récentes prises de position de l'A.R.S. ont montré sa rapidité de réaction. Elle fournit **par écrit** une liste précise des personnes qu'elle décide d'isoler au vu des informations qui lui sont communiquées ou qu'elle a pu récolter.

En fonction de ces écrits - et **seulement en fonction de ces écrits** -, le District reporte les rencontres selon le Protocole en vigueur, qui tient compte à la fois des difficultés rencontrées et de la nécessité de respecter l'équité sportive.

Le premier réflexe doit donc être de prendre contact avec l'A.R.S. afin de déclencher la procédure.

Au vu des premiers retours, il s'est avéré que chaque cas était unique et traité différemment et qu'aucune règle générale des décisions de l'A.R.S. ne pouvait être communiquée.

Il est important de rappeler qu'une personne ayant été en contact avec un « cas contact » n'est pas considérée elle-même comme « cas contact » et donc qu'aucune mesure spécifique particulière n'est à prendre vis-à-vis d'elle.

Seule la personne testée positive au Covid-19 et les personnes ayant été directement en contact - selon les critères de l'A.R.S. - avec ces personnes sont soumises à des mesures restrictives.

La récente décision gouvernementale qui a institué un **couvre-feu de 21 h à 6 h**, n'est pas sans conséquence pour les clubs.

Concrètement, il est toujours possible de pratiquer le football extérieur dans les mêmes conditions sanitaires qu'avant, mais il faut que l'activité soit terminée assez tôt pour que les pratiquants soient de retour chez eux avant 21 h.

Afin de s'adapter à cette nouvelle obligation, le District ferme ses portes à 20 h et **aucune rencontre départementale ne pourra démarrer après 18 h**.

Ceci entraîne le **report des rencontres du Critérium du Lundi soir et de celui des plus de 45 ans** jusqu'à la fin de ce couvre-feu.

Les clubs concernés peuvent néanmoins décider de disputer leurs rencontres à des heures compatibles avec le respect du couvre-feu, avec l'accord de leur adversaire, à la condition toutefois d'en saisir le District dans un délai raisonnable permettant de procéder à la désignation des Arbitres.

Les rencontres de Futsal ont également dû être reportées, du fait de la fermeture des gymnases.

Compte tenu des retards que ces reports vont engendrer dans le déroulement des matches, le Comité décide, à l'unanimité, de **ne pas faire disputer, pour la saison 2020 / 2021, les Coupes des Yvelines Futsal Senior et du Lundi Soir.**

Les autres rencontres départementales sont maintenues.

Les instances fédérales sont conscientes de la difficulté supplémentaire que le maintien des rencontres occasionne pour organiser les entraînements. Pour ces derniers, notamment pour les joueurs adultes, des catégories U 18, U 19, Seniors et Vétérans, les horaires d'entraînement vont, durant 4 à 6 semaines, devoir être adaptés pour respecter l'heure limite de 21 h.

Les clubs vont donc être contraints d'**écourter la durée de certains entraînements** pour que, dans une plage horaire qui sera ainsi réduite, toutes les catégories d'âge puissent continuer de s'entraîner, en tenant compte en outre de la disponibilité des pratiquants.

Cela n'est évidemment pas idéal, mais c'est à ce prix que les clubs pourront continuer à fonctionner.

4 / RETOUR SUR L'ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DU 17/10/2020, A MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Le Comité revient sur l'Assemblée Générale qui s'est tenue le samedi 17/10, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.

Une satisfaction :

Les clubs étaient suffisamment présents pour que le quorum soit atteint.

Il aurait en effet été dommage de devoir convoquer une nouvelle Assemblée Générale avec les conséquences financières et organisationnelles qui en auraient découlé.

▪ nombre de clubs composant l'Assemblée Générale	156
▪ nombre de clubs présents	67, soit 42,95 %
▪ nombre de clubs présents ou représentés	92, soit 58,97 %
▪ nombre de voix composant l'Assemblée Générale	1 854
▪ nombre de voix présentes ou représentées	1 334, soit 71,95 %

La liste intitulée « *Ensemble pour le Foot Yvelinois* » a été élue avec **89,03 %** des voix, ce qui constitue **une vraie marque de confiance de la part des clubs Yvelinois** et doit initier une forte motivation pour répondre à l'attente qu'ils ont ainsi exprimée.

Une communication sur les décisions prises lors de l'Assemblée Générale a été publiée dès le 20/10 dans le N° 1 661 du journal numérique « Yvelines Football ».

Le Comité exprime ses **remerciements à toutes celles et à tous ceux qui ont concouru à permettre que l'Assemblée Générale puisse se dérouler dans les meilleures conditions.**

5 / CONSTITUTION DU BUREAU DU COMITE DE DIRECTION

Il est rappelé qu'il résulte des statuts du District :

- de l'article 14.1, que *le Bureau comprend 7 membres :*

. *le Président du District*
. *un Vice-Président Délégué*
. *un Vice-Président*
. *un Secrétaire Général*
. *un Trésorier Général*
. *un Secrétaire Général Adjoint*
. *un Trésorier Général Adjoint*

- de l'article 14.2, que :

A l'exception des membres de droit, les membres du Bureau sont élus parmi les membres du Comité de Direction, à la majorité relative des suffrages exprimés. En cas d'égalité, il sera procédé à un second tour. En cas de nouvelle égalité, le candidat le plus âgé est élu.

En cas de démission ou de décès d'un membre du Bureau, il est pourvu à son remplacement, dans le respect des règles du présent article, dans les délais les plus brefs.

Il est rappelé que conformément à l'article 13.3 des statuts, la liste candidate indiquait lesquels de ses candidats exerceraient les fonctions exécutives essentielles :

Président :	M. Jean-Pierre MEURILLON
Secrétaire Générale :	Mme Valérie TARDIVEL
Trésorière Générale :	Mme Sandrine SANCHEZ

Le Président Jean-Pierre MEURILLON propose de compléter le Bureau de la façon suivante :

Vice-Président Délégué :	M. Pierre GUILLEBAUX
Vice-Président :	M. Jean-François DUPONT
Secrétaire Générale Adjointe :	Mme Dorette ELANGUE ETEME
Trésorier Général Adjoint :	M. Thierry MOURAUX

M. Ali SAHALI pose la question de savoir ce qui amène à cette proposition.

Le Président Jean-Pierre MEURILLON indique qu'il lui est apparu pertinent que M. Pierre GUILLEBAUX continue d'exercer les fonctions de Vice-Président Délégué.

Par ailleurs, il expose que depuis quelque temps, en vue de faciliter la transition liée au départ de 3 membres du Bureau qui ne se sont pas représentés à l'issue du mandat 2016 / 2020 (MM. Guy BEAUBIAT, Jean-Luc BOIVIN et Gérard DACHEUX), M. Jean-François DUPONT, Mme Dorette ELANGUE ETEME et M. Thierry MOURAUX ont été invités à s'initier au mode de fonctionnement du Bureau, ce qui lui a permis de les connaître, de les apprécier et de faire aujourd'hui la proposition précitée.

Sur la proposition du Président Jean-Pierre MEURILLON, le Comité de Direction élit comme suit (abstention de M. Thierry MOURAUX), pour la durée du mandat 2020 / 2024, les autres membres du **Bureau du Comité de Direction** :

Vice-Président Délégué :	M. Pierre GUILLEBAUX
Vice-Président :	M. Jean-François DUPONT
Secrétaire Générale Adjointe :	Mme Dorette ELANGUE ETEME
Trésorier Général Adjoint :	M. Thierry MOURAUX

6 / DELEGATIONS AU BUREAU DU COMITE DE DIRECTION

Il est rappelé que l'article 13.6 des Statuts du District, relatif aux attributions du Comité de Direction prévoit que « *le Comité de Direction peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs au Bureau ou aux Commissions instituées* ».

C'est dans ce cadre que le Comité de Direction avait donné compétence au Bureau pour, dans les cas où le calendrier le justifie :

- **statuer sur la suite à donner aux propositions de conciliation** émanant du Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.) dans le cadre de la procédure de conciliation pouvant être engagée par les clubs ou les licencié(e)s sur le fondement des articles L.141-4 et R. 141-5 et suivants du Code du Sport,
- **statuer sur les demandes formulées par les clubs de pouvoir poursuivre la compétition « hors championnat »**,

- **statuer sur les demandes d'ententes formulées par les clubs.**

Dans tous les cas, il était **rendu compte au Comité**, lors de sa réunion suivante, des décisions prises par le Bureau dans le cadre de ces délégations.

Le Comité décide, à l'unanimité, de renouveler ces délégations, dans les mêmes conditions.

7 / LES COMMISSIONS DU DISTRICT

Il appartient au Comité de Direction de procéder à la nomination des membres des Commissions du District.

Ces Commissions sont nommées pour 1 saison, sauf les membres des organes disciplinaires du District (c'est-à-dire **la Commission de Discipline et la Commission d'Appel Départementale**), qui avaient été nommés par le Comité de Direction du District, comme il est de règle, **pour une période de 4 ans, donc initialement jusqu'au 31/8/2020.**

Compte tenu des circonstances, qui ont eu pour conséquence de décaler la date de l'Assemblée Générale Elective du 17 juin au 17 octobre, le Comité de Direction sortant a dû procéder à la nomination de la plupart des Commission et proroger les pouvoirs des organes disciplinaires.

Il est donc décidé de **proroger à nouveau les pouvoirs des organes disciplinaires** jusqu'à la prochaine réunion du Comité de Direction.

S'agissant de la Commission Technique, elle ne pourra être nommée que lors de la prochaine réunion du Comité de Direction, après une rencontre avec le Président de ladite Commission.

Il est donc également décidé de **proroger ses pouvoirs.**

Lors de la prochaine réunion du Comité de Direction, il y aura donc lieu :

- de procéder à la **nomination des organes disciplinaires,**
- de procéder à la **nomination de la Commission Technique,**
- de **remplacer**, dans les différentes Commissions concernées, **les représentants du Comité de Direction qui n'en font plus partie.**

Le Comité procède ensuite, à l'unanimité, aux nominations suivantes :

- **COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE**

M. Carlos DESOUSA

- **COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**

M. Jean-Pierre LEDUC, représentant du Comité de Direction

- **COMMISSION MEDICALE**

Dr Laurent AUMONT

8 / LES EFFECTIFS DES LICENCIES

- **Le District** comptait, au 15/10/2020, **32 880 licencié(e)s**, soit 837 de plus qu'au 15/10/2019 (32 043).

La hausse globale atteint donc **2,61 %.**

On notera que si les effectifs de plusieurs catégories du Football Libre masculin sont en baisse (U 20, U 16, U 14, U 12 à U 7), la situation est contrastée :

. le nombre de licenciés Seniors et Vétérans est en augmentation (respectivement + 10,78 % et + 7,99 %),

. le nombre de licenciés U 19 et U 20 progresse globalement de 12,54 % (respectivement + 26,30 % et - 0,32 %),

. le nombre de licenciés U 17 et U 18 progresse globalement de 13,27 % (respectivement, + 14,21 % et + 12,20 %),

. le nombre de licenciés U 15 et U 16 baisse globalement de 0,26 % (respectivement, + 10,89 % et - 11,85 %),

. le nombre de licenciés U 13 et U 14 reste stable (respectivement, + 5,33 % et - 6,75 %).

Le **Football Féminin** est en augmentation (+ 2,73 %), puisqu'on constate, au 15/10/2020, 2 066 licenciées contre 2 011 au 15/10/2019 et 2 590 à la fin de la saison 2019 / 2020.

Pour le **Football d'Animation**, le nombre de licencié(e)s est en baisse de 1,88 % (- 241 licencié(e)s).

Le nombre des « **encadrants** » est très légère hausse (+ 3,22 %) au 15/10/2020 (3 971 contre 3 847 au 15/10/2019) dont + 3,01 % pour les Dirigeant(e)s et + 4,25 % pour les Educateurs Fédéraux, les Entraîneurs et les Animateurs Fédéraux.

On notera qu'au 15/10/2020, le District **compte 82,00 % du nombre total de ses licencié(e)s de la saison précédente.**

Au 15/10/2019, ce pourcentage atteignait 77,13 %.

Pour mémoire, le District comptait :

- à la fin de la saison 2019 / 2020, **40 095 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2018 / 2019, **41 545 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2017 / 2018, **39 818 licencié(e)s**

➤ **La Ligue**, de son côté, comptait au 19/10/2020, **213 107 licencié(e)s**, contre 213 159 au 18/10/2019.

Rappelons qu'elle comptait :

- à la fin de la saison 2019 / 2020, **271 923 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2018 / 2019, **280 422 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2017 / 2018, **267 958 licencié(e)s**

9 / LES ENTENTES

Le Comité donne, à l'unanimité, son accord aux ententes suivantes :

✓ **A.S. JOUY-EN-JOSAS et A.S. LES LOGES-EN-JOSAS, pour les catégories suivantes :**

U 10 / U 11 - 1 et 2	club leader	A.S. JOUY EN JOSAS
U 10 / U 11 - 3	club leader	A.S. LES LOGES EN JOSAS
au lieu de		
U 6 à U 11	club leader	A.S. JOUY EN JOSAS

✓ **A.S. JOUY-EN-JOSAS, A.S.C. VELIZY et A.C. BIEVRES, pour l'équipe suivante :**

U 14 - D 4	club leader	A.S. JOUY EN JOSAS
------------	-------------	--------------------

✓ **U.S. YVELINES et F.C. MONTFORT, pour l'équipe suivante :**

Seniors - D 5 - 2	club leader	U.S. YVELINES
-------------------	-------------	---------------

✓ **COIGNIERES F.C., LA VERRIERE F.C. et E.S. TRAPPES, pour les équipes suivantes :**

U 16 - D 4	club leader	COIGNIERES F.C.
U 14 - D 4	club leader	COIGNIERES F.C.
au lieu de		

✓ **COIGNIERES F.C. et LA VERRIERE F.C., pour les équipes suivantes :**

U 16 - D 4	club leader	COIGNIERES F.C.
U 14 - D 4	club leader	COIGNIERES F.C.

Il est rappelé que les ententes sont régies par l'article 11.3 du Règlement Sportif du District, qui prévoit expressément que :

« ... Les ententes sont annuelles et renouvelables. Elles doivent obtenir l'accord du Comité de Direction du District. Lors de sa création, l'équipe constituée en entente évolue obligatoirement au niveau hiérarchique correspondant aux droits sportifs acquis par le club désigné comme leader.

L'équipe constituée en entente est, réglementairement, dans la catégorie d'âge concernée, considérée comme une équipe inférieure par rapport aux équipes supérieures des clubs constituants et aux équipes supérieures constituées en entente et auxquelles participe au moins un club constituant. En fin de saison, si l'entente n'est pas renouvelée ou renouvelable pour la saison suivante, les droits sportifs acquis par l'équipe en entente sont attribués exclusivement au club leader, et en aucun cas à l'autre ou à l'un des autres club(s) constituant(s) ... ».

10 / AGENDA

Sont rappelés aux membres du Comité les **rendez-vous des prochaines semaines** :

✓ **Les formations administratives prévues en octobre et novembre 2020 :**

- . le samedi 24/10, de 8 h à 17 h 30, au siège du District : **Le Président de club (1^{ère} partie)**
- . le samedi 7/11, de 8 h à 16 h 30, au siège du District : **Le Trésorier de club**
- . le samedi 14/11, de 8 h à 16 h 30, au siège du District : **Responsabilité et assurances sportives**
- . le samedi 21/11, de 8 h à 12 h 30, au siège du District : **Le Président de club (2^{ème} partie)**
- . le dimanche 29/11, de 8 h 30 à 12 h 30, à ELANCOURT : **Accompagner une équipe U 6 à U 13**

✓ **Les Détections / Sélections :**

- . le samedi 24/10, à CLAIREFONTAINE : **Centre de Perfectionnement U 15 F**
- . le mercredi 28/10, à Morfondé : **Interdistricts U 16 G**
- . le samedi 31/10, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX : **Centre de Perfectionnement U 15 G**
- . le mercredi 11/11, à Morfondé : **Interdistricts U 15 F**
- . le samedi 21/11, à Morfondé : **Interdistricts U 15 G**

✓ **Les interventions du C.R.I.B. (Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles) (en présentiel ou à distance) :**

- . le lundi 26/10, de 19 h à 20 h 30, en visio : **Accompagnement collectif** : séances de coaching et de co-développement afin de permettre aux participants de poser des questions ou problématiques, de prendre du recul sur une situation et modifier si nécessaire un regard ou un positionnement, sur le thème : **Le temps et moi**

. le mardi 27/10, de 19 h à 20 h, dans les locaux de Profession Sport à TRAPPES, **en présentiel, dans le cadre de l'action en faveur de la mixité dans le sport : coaching collectif** : *séances de coaching et de co-développement afin de permettre aux participant(e)s de poser des questions ou problématiques dans un groupe fermé, de prendre du recul sur une situation et modifier si nécessaire un regard ou positionnement*, sur le thème : **Comment se passe votre rentrée ?**

. le mercredi 4/11, de 15 h 30 à 18 h, en visio, sur zoom : **Capsule de formation** : *un format de formation plus accessible et adapté au secteur associatif dans la mesure où certains bénévoles travaillent en journée*, sur le thème : **Le Document Unique : Outil de prévention des risques psycho sociaux - Comprendre et renseigne son DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels)**

. le jeudi 5/11, de 19 h à 20 h 30, en visio, sur zoom : **Réunion d'information** : *deux intervenantes seront présentes afin de vous donner toutes les informations sur cette thématique et répondre à vos questions sur le thème* : **Les instances dirigeantes (A.G. / C.A. /Bureau) : articulation, rôles et responsabilités (et en cas de Covid)**

. le mercredi 18/11, de 15 h 30 à 18 h, en visio , sur zoom : **Capsule de formation : Le plan de prévention des risques : Définir une stratégie pour limiter les risques psychosociaux (et augmenter la qualité de vie au travail)**

- ✓ le samedi 31/10 : **Finales régionales de la Coupe de France Féminine :**

C.S. ACHERES (D 1) / A.S. POISSY (R 2)

- ✓ le dimanche 1^{er}/11 : **6^{ème} Tour de la Coupe de France :**

CONFLANS F.C. (R 1) / C.A. VITRY (R1)

- ✓ **Organisation, par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Yvelines (D.D.C.S.) de plusieurs soirées d'information sur la prévention des violences sexuelles dans le sport.**

La D.D.C.S. s'est associée à la Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité, à la police, à la gendarmerie, au Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines (C.D.O.S. 78) ainsi qu'à l'association « **Colosse aux pieds d'argile** », pour inviter les clubs et les Educateurs à l'une des séquences de prévention qui ont eu lieu, les 6, 8, 13 et 15/10, à VERSAILLES, MANTES-LA-JOLIE, RAMBOUILLET et SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

Il reste une date : le mardi 3/11 à la maison des sports de PLAISIR

- ✓ le samedi 31/10, au siège du District : **Formation des Arbitres Futsal**
- ✓ le mardi 3/11, au siège de la F.F.F. : **Assemblée Générale Elective du District Parisien**
- ✓ le samedi 7/11, à BOUGIVAL : **Séminaire du Comité de Direction**
- ✓ le samedi 7/11, au siège du District : **Stage de Jeunes Arbitres**
- ✓ le samedi 7/11, au siège du District, en présentiel : **1/4 de Finale, 1/2 Finale et Finale départementale de la Draft, compétition d'eSport sur FIFA 21**, qui oppose actuellement les meilleurs « gamers » des Yvelines

Les 16^{èmes} de Finale étaient programmés durant la semaine du 19 au 25/10, les 8^{èmes} étant prévus du 26/10 au 2/11, la suite devant se dérouler le samedi 7/11.

Suivront d'abord une Finale régionale, le 9/11, puis une Finale Nationale, le 12/12.

- ✓ le lundi 16/11, en visio : **Collège des Présidents de Ligues, de Districts et des Autres Acteurs du Football Amateur** (en vue de l'Assemblée Fédérale du 12/12)

- ✓ le lundi 16/11 : **Comité de Direction de la Ligue**
- ✓ le samedi 21/11, à SAINT-LAMBERT DES BOIS : **Séminaire Comité de Direction / Présidents et Vice-Présidents des Commissions**
- ✓ le dimanche 29/11, de 8 h 30 à 12 H, à ELANCOURT : **Formation dans le cadre du Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants**, sur le thème : **Accompagner une équipe U 6 à U 13**
- ✓ le samedi 12/12 : **Assemblée Fédérale**
- ✓ le samedi 19/12 (au lieu du samedi 5/12), à PARIS : **Assemblée Générale Elective de la Ligue de Paris-Ile de France**

11 / QUESTIONS DIVERSES

Mme Dorette ELANGUE ETEME intervient pour indiquer que se tiendra, le samedi 24/10, à CLAIREFONTAINE, un **Centre de Perfectionnement U 15 F**, avec la participation de 25 joueuses (de 9 clubs).

Il s'agit de préparer la **rencontre amicale** (16 joueuses) prévue le mercredi 4/11, à CROISSY-SUR-SEINE, **contre une équipe U 16 F du PARIS SAINT-GERMAIN**.

Suivront, **le mercredi 11/11, à Morfondé**, les rencontres **Interdistricts U 15 F**.

M. Mustapha JINAMI indique que s'est tenue, le 21/10, au siège du District, la **1^{ère} réunion de la Commission Départementale de Promotion de l'Arbitrage** qui avait été nommée par le Comité de Direction lors de sa réunion du 3/9/2020.

Cette réunion s'est révélée très intéressante.

M. Jean-Pierre LEDUC fait savoir aux membres du Comité que **les sollicitations du District auprès des villes pour pouvoir disposer de gymnases pour les Coupes Futsal Jeunes se révèlent infructueuses**, notamment du fait qu'actuellement, l'utilisation des gymnases a été interdite par arrêté préfectoral.

Il n'est pas exclu que cette situation pose, dans quelque temps, **la question du maintien de l'organisation des Coupes Futsal Jeunes**, pour la saison 2020 / 2021.

M. Jean-François DUPONT souligne que la même difficulté **risque d'affecter les Coupes des Yvelines Futsal Féminines**.

M. Ali SAHALI soulève **la question du jour de réunion du Comité de Direction**, qui est désormais **le jeudi**.

Il relève qu'était également organisée, ce soir, une réunion de la Commission d'Appel Départementale, dont il fait partie, ce qui paraît poser la question de la pertinence du jour choisi.

Il lui est indiqué que la convocation de la présente réunion du Comité de Direction a été décidée de façon urgente pour que puissent être prises très rapidement quelques décisions importantes pour la continuité du fonctionnement du District (constitution du Bureau, délégations, notamment).

A l'avenir, il sera bien entendu fait en sorte que la Commission d'Appel Départementale ne se réunisse pas en même temps que le Comité de Direction.

M. Brice PARINET, Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage, indique aux membres du Comité que, dans le cadre du Programme « Espoir » de la Direction Nationale de l'Arbitrage, **Gabriel HENRY a été directement nommé Arbitre Fédéral 4** le 14/10, par la Commission Fédérale des Arbitres, ce qui lui permet d'officier dès à présent en Championnat National 2.

Il rappelle ensuite que lors de la saison 2019 / 2020, la Direction Technique de l'Arbitrage avait, dans le cadre de l'opération qu'elle avait lancée **« A toi de juger - Mets-toi dans la peau d'un Arbitre »**, transmis aux Commissions de District de l'Arbitrage, un listing des personnes ayant joué sur le site de

la Fédération (questions vidéos sur l'arbitrage) et qui avaient laissé leur coordonnées dans le but qu'elles puissent être contactées pour suivre, éventuellement, une formation à l'arbitrage.

C'est dans ce cadre que des membres de la C.D.A. des Yvelines avaient ainsi pris contact avec **85 candidats Arbitres potentiels** (dont 5 féminines), ce qui s'était avéré fructueux car cela avait permis la formation et la **nomination de 19 Arbitres** (dont 3 Arbitres Féminines).

M. Brice PARINET indique qu'il s'avère nécessaire d'organiser une **session supplémentaire de Formation initiale des Arbitres**, d'une part pour faire face, tel qu'indiqué par le Conseiller Technique Régional en Arbitrage, M. Eric POULAT, au nombre important de candidatures auprès de l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F) (une quinzaine de candidatures sont sur liste d'attente) et d'autre part, pour prendre en compte le renouvellement de l'opération précitée qui conduit des candidats Arbitres à s'inscrire à une formation à l'arbitrage.

Il est proposé **les dates des 14, 15 et 21/11/2020**, étant rappelé que la dernière session de formation est programmée les samedi 9, dimanche 10 et samedi 16/1/2021.

Le Comité donne son accord, étant rappelé qu'est bien sûr nécessaire l'accord de l'IR2F.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 00.

Prochaine réunion du Comité de Direction :

le jeudi 3 décembre 2020, à 18 H 30

<i>Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.</i>
